Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212200232-20260522-2026_006_05-DE

Mairie
BULAT-PESTIVIEN
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de BULAT-PESTIVIEN

Séance du 22 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 22 mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHARLES Olivier.

Présents : Christelle COAIL, Pierrick LOZAC'H, Kilian BIDAULT, Sarah YACOUBI, Jean-Yves GESTIN, Catherine FARGES, Eric ROGER, Jean-Claude TOUPIN et Rozenn LOZAHIC LE NY.

Absents : Klervi TUDAL (procuration à Olivier CHARLES)

Jean-Yves GESTIN a été nommé secrétaire de séance.

Convocations adressées le 5 mai 2026.

NOMBRE DE MEMBRES			
En exercice	Présents	Représentés	Suffrages exprimés
11	10	1	Pour : 11 Contre : Abstentions :

N° 2026/006/05 – Programme de voirie 2026

Mr LOZAC'H Pierrick, adjoint au Maire, donne connaissance au Conseil Municipal du chiffrage des routes réalisé par Guingamp Paimpol Agglomération :

Routes	Enrobé	Calage	Curage des fossés	Total TTC
Ty Nevez (1070 ml)	83 900,20 €	6 171,00 €	3 822,00 €	93 893,20 €
Bod Lan - Kerguz (600 ml)	29 797,02 €	3 310,50 €	1 638,00 €	34 745,52 €
Crec'h an Bleiz (290 ml)	12 276,92 €	1 717,50 €		13 994,42 €
Terrain de foot - camping (275 ml)	22 830,98 €	1 492,50 €	546,00 €	24 869,48 €
AMO (2,5% du HT de l'enrobé)				3 100,11 €
TTC	**148 805,12 €**	**12 691,50 €**	**6 006,00 €**	**170 602,73 €**

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212200232-20260522-2026_006_05-DE

Il rappelle à l'assemblée qu'une enveloppe de 120 000 € a été prévue au budget primitif 2026 pour les travaux de voirie.

Il informe le Conseil Municipal que la route de Ty Nevez est mitoyenne avec la commune de Callac, laquelle s'engage, en conséquence, à prendre en charge 50% du coût des travaux.

D'autre part le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de conventionner avec Guingamp Paimpol Agglomération pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), qui représentera 2.5% du montant HT des travaux réalisés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- de retenir les routes de Ty Nevez (financement 50% Callac et 50% Bulat-Pestivien), de Crec'h an Bleiz et du terrain de foot / camping dans le cadre du programme de voirie 2026,

- dans la limite des 120 000€ fixés au BP 2026 et en tenant compte de l'AMO ;

- d'adhérer à la prestation AMO de Guingamp Paimpol Agglomération et autorise le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et y ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Olivier CHARLES.

